

Communauté d'Agglomération Dembeni-Mamoudzou

enquête parcellaire complémentaire préalable à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du réseau de Transport Collectif Urbain (TCU) de la Communauté d'Agglomération Dembeni-Mamoudzou (CADEMA)

Annonce n° 1073
Type Enquête publique
Parution web 29/07/2024
Parution print 29/07/2024 · Le Journal de Mayotte (ffff)

Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population qu'une enquête parcellaire complémentaire préalable à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du réseau de Transport Collectif Urbain (TCU) de la Communauté d'Agglomération Dembeni-Mamoudzou (CADEMA), se déroulera, aux sièges de la mairie annexe de Passamainty, de la mairie de Mamoudzou, de la maison de projet de Kawéni et de la mairie de Dembeni :

du mercredi 14 août 2024 au vendredi 30 août 2024 inclus.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet de la Préfecture de Mayotte à l'adresse suivante :

<https://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetespubliques/2024/CARIBUS-Enquete-parcellaire-complementaire>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra exprimer ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition aux sièges de la mairie annexe de Passamainty, de la mairie de Mamoudzou, de la maison de projet de Kawéni et de la mairie de Dembeni. Le public pourra également s'exprimer par courrier adressé à la mairie de Mamoudzou ou de Dembeni, à l'attention du commissaire enquêteur portant a minima la mention « Enquête parcellaire complémentaire à la mise en œuvre du réseau de Transport Collectif Urbain (TCU) ».

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public lors des permanences organisées durant l'enquête à la mairie annexe de Passamainty, à la mairie de Mamoudzou, à la maison de projet de Kawéni et à la mairie de Dembeni aux jours et heures suivants :

- Mercredi 14 août 2024 de 09h00 à 12h00, à la mairie de Mamoudzou ;
- Mardi 20 août 2024 de 09h00 à 12h00, à la maison de projet de Kawéni ;
- Vendredi 23 août 2024 de 09h00 à 12h00, à la mairie annexe de Passamainty ;
- Mercredi 28 août 2024 de 09h00 à 12h00, à la mairie de Dembeni

Le Préfet,

Délégué du Gouvernement